

CHOSES BONNES



addap13

revue de presse

Décembre 2008

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Ne vous méprenez pas d'entrée sur un numéro qui peut paraître presque léger au vu du nombre d'articles mais dont les informations valent par leur densité et méritent une lecture attentive. L'année commence vraiment comme il avait été prédit qu'elle commencerait : avec une accumulation d'indicateurs en rouge.

De fait les chiffres du chômage sont de nouveau catastrophiques en novembre et un plan de relance a été annoncé : prime de solidarité active, mesures d'accompagnement pour l'emploi et accélération des investissements publics. Voilà le cadre posé.

Il se décline bien sûr à travers différents axes mais en tout cas ne se déclinera pas sous l'angle de la discrimination positive sur une base ethnique : le rapport Veil s'est fermement prononcé contre une réécriture du préambule de la Constitution qui l'aurait permis. Les raisons qu'il en donne sont très intéressantes ; et des annonces ont donc été faites par M. Sarkozy le 17 décembre pour traiter les situations inégales en partant de critères sociaux.

La question de l'hébergement, bien sûr récurrente, est traitée à travers deux angles de vue très différents : M. Hirsch propose 10 orientations de travail et M. Rullac s'attaque au sigle SDF qui ne recouvre aucune population et fait donc obstacle au règlement de chacune des situations qu'il confond dans cette même catégorisation.

Toujours de belles prises de position autour des conclusions de la commission Varinard sur la réforme de l'ordonnance 45 : on ne se privera pas notamment d'un bel article de M. Rouzel

Vous avez bien dû parfois vous sentir découragés par la décentralisation ; l'Inspection générale des affaires sociales confirme que le résultat en est « complexe ». L'Etat a du mal à « redéfinir son rôle et ses missions », pointe l'IGAS, qui livre un rapport passionnant sur cette question aride et vous exonère de toute inquiétude sur vos capacités de compréhension.

Décidément c'est sombre, c'est bien sombre. Mais tout de même nous avons un article très tonique, presque un antidote. Une tribune récente enjoignait au secteur social de faire preuve d'inventivité pour s'adapter aux mutations en cours. Et elle a suscité une réponse où on lit qu'il faut certes abandonner le corporatisme mais aussi qu'il convient d'analyser plus finement les changements en question. Car ils sont aussi les résultats de choix, de lois, et non pas forcément des phénomènes en soi, et irréversibles. « Il n'y a pas de fatalité » dit l'auteur de cet article bienvenu. Avec lui nous en acceptons l'augure et vous recommandons cette lecture comme un viatique.

Sans oublier une bibliographie très fournie et diverse pour s'adapter à votre humeur. Voilà, après tout c'est une année comme une autre, où chacun devra trouver ses propres raisons de sourire. Et nous vous souhaitons d'en trouver de très nombreuses.

Bonne lecture et à bientôt.



L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : genevieve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Plan de relance : principales mesures et réactions	p 04
Diversité : remise du rapport Veil et annonces de M. Sarkozy	p 04
Rapport de l'IGAS sur les politiques sociales décentralisées	p 05
Rapport d'étape de la révision des politiques publiques	p 06
L'ADF préoccupée par les orientations de la PJJ	p 06
Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments	p 06
Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie	p 07
Dossier Etrangers	p 07



Rapport Varinard, suite des réactions	p 08
Ne jetez pas des enfants en prison	p 09
Il n'y a pas de fatalité	p 09
« Développement du pouvoir d'agir »	p 10
Abandonner la « question SDF »	p 10
Transmission des informations	p 10
Expériences, points de vue, éléments repérés	p 11
Professions sociales et établissements	p 11
Éléments sur le handicap	p 12



Les dossiers des ASH	p 12
La sélection du mois	p 13



Le chômage en chiffres	p 13
Dossier minima sociaux	p 14
Nous signalons en décembre	p 14



Ce que l'on peut dire du DALO en décembre	p 14
« Ce que j'ai à dire sur les sans-domicile-fixe »	p 15
Hébergement, urgence, sans-abrisme	p 15
Nous signalons en décembre	p 15



Autour du projet de loi HPST	p 16
Psychiatrie : M. Sarkozy annonce un plan	p 16



ASH du 12 décembre 2008	p 16
ASH du 19 décembre 2008	p 17
ASH du 26 décembre 2008	p 17



ASH du 5 décembre 2008	p 17
ASH du 12 décembre 2008	p 18
ASH du 19 décembre 2008	p 18
ASH du 26 décembre 2008	p 18





Plan de relance : principales mesures et réactions

08 679 – ASH 12-19-26/12/08 –

& Le Monde 05-17/12/08



Ceux qui demandent du structurel depuis longtemps qualifient ces annonces de « saupoudrage »... Cela ne vous étonnera pas... mais ne dispense par non plus de les lire...

26 milliards d'euros pour parvenir à une hausse de 0,6 point de PIB en 2009.

Une prime de solidarité active

Décret n° 2008-1351, 19/12/08, JO 20/12/08

Pour anticiper la mise en place du RSA, 200 € seront versés en avril 2009 aux bénéficiaires des RMI, API, ou RSA « expérimental », des aides au logement (+ 25 ans ou avec enfants et exerçant une activité pro ou au chômage depuis 2 mois).

Devrait concerner 3,8 millions de foyers, pour un coût de 760 millions financés en totalité par l'Etat (versée automatiquement par les CAF).

Mesures de soutien au logement / hébergement

Programme supplémentaire de construction de 70 000 logements sur 2009-10 : dont 30 000 sociaux et très sociaux et 40 000 intermédiaires

Doublement du prêt à taux zéro en 2009.

Décrets 08-1365&66, 19/12/08, JO 20/12/08

Aide exceptionnelle pour soutenir l'accès social à la propriété (30 00 ménages)

Accélération du programme de rénovation urbaine : anticipation dès 2009 de travaux programmés pour les années suivantes à hauteur de 600 millions. (200 millions sup. attribués ANRU.)

A noter : M. Fillon (15/12) annonce 350 millions de plus (relancer chantiers en souffrance)

Fonds exceptionnel lutte contre habitat indigne et dépenses d'énergie : 200 millions (ANAH)

160 millions sup pour structures hébergement : accélérer programmes en cours, mobiliser places en intermédiation locative et création de 1 000 nouvelles places d'accueil pour SDF.

A noter : M. Sarkozy annonce « une discussion avec les principales associations » pour aboutir à un « accord sur des lignes directrices » sur la question de la mise à l'abri obligatoire des SDF.

500 millions supplémentaires pour l'emploi

Mieux accompagner les licenciés économiques, soutenir actions de formation pour demandeurs d'emploi, développer contrats professionnalisation et appuyer revalorisation de l'indemnisation du chômage partiel ; + aide à l'embauche pour

les très petites entreprises (moins de 10 salariés).

Accélérer les investissements publics

Contrats de plan Etat-Région ; investissement pour hôpitaux psychiatriques ; rénovation des tribunaux et établissement pénitentiaires ; accessibilité des personnes handicapées (dotation de 220 millions).

Un ministère pour ce plan

M. Devedjian nommé « ministre en charge de la mise en œuvre du plan de relance ».

Mise en œuvre législative et réglementaire

Projet de loi de finances rectificative pour 2009 créant une mission budgétaire unique (2 ans) : investissement public, soutien activité économique et emploi, effort exceptionnel en faveur logement et solidarité.

Projet de loi pour l'accélération des programmes construction et investissement publics et privés.

Textes examinés à compter du 6 janvier 2009.

9 décrets présentés pour le volet réglementaire.

Les associations jugent que le plan manque d'ambition sociale.

La prime de solidarité active « ne remplace pas une revalorisation des minima sociaux (Secours Catholique)

Même si des crédits supplémentaires sont toujours une bonne nouvelle, les intervenants sociaux voudraient que les pbs de la grande pauvreté soient traités sur le fond.

Du côté des HLM on reste vigilants : budgets 2009 en baisse.

Promotion de la diversité : remise du rapport Veil et annonces de M. Sarkozy

08 713 - Le Monde – 18-19/12 & ASH 26/12/08



Les cadres du débat sont posés à nouveau. Quant aux annonces et leurs résultats, c'est à suivre. Lisez l'entretien : propositions concrètes et mises au point sur la situation qui prévaut aux Etats-Unis.

Le comité avait pour mission de réfléchir à l'opportunité de modifier le préambule de la Constitution pour « rendre possibles de véritables politiques d'intégration »

Il rejette toute réécriture en ce sens. Et préconise de poursuivre ce qui peut être entrepris « dans le cadre constitutionnel actuel » (ZEP, ZFU...).

Etats-Unis, Afrique du Sud ou Inde ont développé des dispositifs de discrimination positive sur une base ethnique pour « rattraper » les effets d'une « véritable ségrégation par le droit » qui n'a jamais eu cours en France.

Au sujet des statistiques, préconise de s'en tenir au cadre autorisé : données objectives (nom, origine géographique, nationalité antérieure...) ou subjectives (ressenti d'appartenance, par ex).

On peut consulter le rapport : www.elysee.fr

Annonces de M. Sarkozy le 17/12/09

Pour « traiter inégalement les situations inégales (...) c'est par le critère social qu'il faut prendre le problème parce que les inégalités sociales englobent toutes les autres »

Classes préparatoires de mise à niveau dans tous les lycées préparant aux concours des grandes écoles.

25% de boursiers dans chaque classe préparatoire à la rentrée 2009, pour atteindre 30% d'ici rentrée 2010 (en 05, M. Chirac avait fixé un objectif d'un tiers – moyenne de 22 % en 06).

Création d'internats d'excellence pour ces boursiers (tutorat)

En 2009, classes préparatoires aux concours de la fonction publique pour les boursiers.

Expérimentation du CV anonyme par 100 grandes entreprises, dont bilan sera dressé.

Expérimenter un dispositif de mutualisation des stages par les établissements de formation : pour que les meilleures propositions des entreprises profitent à tous.

Obligation pour les entreprises de faire état dans leur bilan de leurs actions en faveur de la diversité (création d'un « label diversité »)

Attribution des marchés publics conditionnée aux actions favorables à la diversité.

Création d'un « label diversité » : promouvoir bonnes pratiques (entreprises et administrations)

Extension des compétences de la Halde : pourra faire des contrôles inopinés sur les lieux de travail.

Création d'une commission d'évaluation de la promotion de la diversité dans la vie politique.

Fixation par les chaînes de télévision d'objectifs d'amélioration de la diversité à l'écran.

M. Yazid Sabeg nommé « commissaire à la diversité et à l'égalité de chances » : il préparera un plan d'action pour le mois de mars.

La création d'un secrétariat d'Etat n'est pas exclue.

Premières réactions associatives

LICRA & SOS Racisme : se félicitent que « le discours associatif ait été enfin entendu ».

HALDE : vante « la ferme volonté » exprimée.

APF : salue l'initiative en souhaitant du concret.

LDH : les annonces reprennent « en grande partie des mesures déjà possibles mais non appliquées ».. attend des actes.

Entretien avec M. Patrick Weil, CNRS

Etes-vous favorable à l'inscription de la discrimination positive dans la constitution ?

Non : le préambule proclame des valeurs fondamentales et y toucher c'est diviser. La discrimination positive n'est pas inscrite dans la constitution américaine : la Cour suprême a validé cette politique en l'encadrant étroitement.

Que pensez-vous des mesures annoncées ?

« Un peu timides » : le CV anonyme est dans la loi depuis 2006 (pas de décret) et les mesures scolaires continueront à vider les lycées défavorisés de leurs meilleurs éléments.

Certains Etats (USA) permettent aux meilleurs élèves de chaque lycée d'accéder aux universités d'Etat : diversité géographique, sociale et ethnique. On pourrait s'inspirer de cela pour les IUT ou IEP.

On pourrait modifier ou supprimer les épreuves les plus discriminantes des concours (culture générale et langues par ex.) Les enseigner mais de plus en faire des critères de sélection.

Il faudrait prendre en charge le coût des oraux pour les concours.

Et il faut surtout produire des données : on peut demander le lieu de naissance ou la nationalité des parents, faisons-le !!

Quelle est l'ampleur des discriminations ?

À l'école elles sont plus sociales et géographiques qu'ethniques mais sur le marché du travail c'est l'inverse. De même que dans l'entreprise.

Rapport 2007-2008 de l'IGAS sur les politiques sociales décentralisées

08 685 – ASH 12/12/08 – pp. 31-34



Ce rapport dit ce que tout le monde ressent et pointe notamment l'absence de système d'information. C'est vraiment à lire parce que c'est clair sur un sujet très complexe et laisse apparaître en filigrane une autre conception possible de la décentralisation.

Description après 25 ans de décentralisation : système très complexe, peu efficace, « inachevé », chevauchement de compétences entre Etat, collectivités locales, organismes sécurité sociale, associations...

Chaque politique sociale met en jeu plusieurs de ces acteurs

: emploi, PMI, dépendance & handicap..

Efforts récents vers plus de cohérence : Dpts de coordinateurs de l'action sociale (loi 2004), mise en place de « guichet unique » avec les MDPH...

Les collectivités territoriales ont joué le jeu : pas de rupture dans le service public ; parfois même mieux (meilleur taux contractualisation RMI...).

Mais gestion perfectible : modes d'organisation très divers ; la tendance de fond est de territorialiser les actions en les déléguant à des assoc's, ce qui accroît les différences de pratiques.

Difficile d'apprécier la qualité des prestations : dispersion de l'information (observatoires locaux). Rend difficile l'adaptation des services aux besoins réels. Et on constate parfois des inégalités de moyens « sans relation avec les différences de besoins ». Grandes disparités entre Dpts et parfois même d'une circonscription à l'autre.

Difficile d'apprécier impact décentralisation sur la situation des bénéficiaires.

« Désengagement réel » de l'Etat : transfert des compétences et évolution des modes opératoires.

Ex emploi / formation : transfert aux régions mais aussi abandon des contrats emploi-solidarité, externalisation gestion RMI, CIE..., et recours accru à des opérateurs (ANPE, Cnasea...). L'Etat gère VAE, fonds d'urgence... très peu de choses.

Mais il ne renonce pas à intervenir dans les compétences des collectivités : au risque de déstabiliser les politiques locales, et à « recréer des dispositifs au cœur même des politiques décentralisées ». Pour pallier des manques ou répondre à de nouvelles demandes mais cela brouille la lisibilité des compétences.

« Le maintien des activités de l'Etat traduit sa difficulté à redéfinir son rôle et ses missions »

Administration reste organisée autour de « la gestion des dispositifs » au lieu de l'articulation entre compétences.

Ambiguïté illustrée par les modalités de transferts des compétences. Principe posé de la compensation des charges financières mais « à la date du transfert ». Les dépenses du RMI ont explosé et il y a aussi des imprévus dus à des modifs réglementaires postérieures aux transferts.

L'IGAS invite à une remise à plat des rouages.

Les politiques transférées ont été pensées comme « des blocs homogènes et étanches » : inopérant dans le champ social. Publics concernés par politiques diverses. Mieux vaudrait un système « reposant sur une accessibilité aisée pour l'utilisateur et sur une détermination claire des responsabilités des décideurs »

Il y a 2 conceptions de la décentralisation : soit un Etat tutélaire et des collectivités opérateurs (contrôle étatique plus étendu) ; soit les collectivités définissent leurs politiques sociales (intervention étatique à minima). L'Etat n'a pas tranché.

Quelques propositions pragmatiques

Concertation sur les projets de loi « en amont » avec les collectivités ; études d'impact...

Conférences annuelles au niveau départemental, puis national : dialogue, réflexions, expériences.

« Clarification du rôle de l'Etat dans les politiques sociales décentralisées » : par ex transférer aux régions l'intégralité de la formation pro, abandonner toute intervention de l'Etat dans l'insertion pro des jeunes.

Renforcer le rôle des collectivités territoriales comme « chef de file » des politiques décentralisées : par ex en réévaluant le rôle des schémas départementaux (seraient opposables).

Mettre en place des outils d'évaluation est un « enjeu essentiel » : une structure mixte ?

« Profonde réorganisation » de l'administration centrale et des services déconcentrés. Prend acte du mouvement engagé avec la révision des politiques publiques et de la prochaine création d'une direction générale cohésion sociale intégrant DGAS et autres services de ce champ. Pourrait permettre « un pilotage adapté »

Repositionner les services déconcentrés sur de la veille et du contrôle en déléguant les fonctions de gestion opérationnelle.

La documentation française – 14 €

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Rapport d'étape de la révision des politiques publiques - www.rgpp.modernisation.gouv.fr

08 681 – ASH 12/12/08 – p. 9



Nous vous tenons au courant... et Internet vous permet d'aller plus loin...

Sur les 374 réformes décidées, 70 % sont « en voie de réalisation » et 85 % « bien avancées ».

Ministère Economie, Industrie et emploi : le recentrage vers les personnes plus en difficulté est salué par exemple.

Mais l'unification des administrations œuvrant à la cohésion sociale prend du retard.

La création d'une direction générale de la cohésion sociale (sur la base de la DGAS entre autres) est « dans une phase antérieure à la mise en œuvre ». Chef de projet nommé avant fin 2008...

L'ADF préoccupée par les orientations de la PJJ

08 703 – ASH 19/12/08 – pp. 29 - 30



Cette prise de position de l'ADF est à lire... et à relier aux informations traitées en Travail social depuis 2 mois autour de la commission Varinard.

M. Lebreton (Pdt) : dénonce le « démantèlement des politiques de protection de l'enfance »

Séparation « artificielle » entre prise en compte mineurs en danger (relevant des Dpts) et mineurs délinquants (placés sous la responsabilité justice) ; « serait préférable d'organiser continuité des prises en charge » ; + diminution drastique crédits PJJ.

Le recentrage PJJ sur le pénal et diminution de ses moyens « vont entraîner le transfert aux conseils généraux sans compensation du coût de la prise en charge des mesures civiles mises en œuvre par la PJJ » (323 millions en 2006...).

Dénonce le « désengagement de l'état »

A noter : SNPES-PJJ-FSU avait appelé à la grève le 15/12 (suivi par 30 % à 60 % des personnels) et prévoit grève reconductible à partir du 15 janvier.

Demande : rejet des propositions Varinard ; fermeture EPM, maintien de la double compétence PJJ et des postes et structures.

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



Le Credoc n'étonnera personne... même si les indicateurs de ce type s'accumulent... dans toutes les têtes rôde la certitude que le pire est à venir. Les annonces paraissent dénuées de proportionnalité.

Voir ci-dessus le plan de relance

Un baromètre social pour mesurer l'impact de la crise sur les familles pauvres

08 715 - Le Monde – 24/12 & ASH – 26/12/08

Enquête trimestrielle du Credoc pour le Haut commissariat aux solidarités actives.

Après dépenses fixes, 56 % des ménages pauvres disposent de 250 € par mois pour vivre et pour 15 % d'entre eux le résultat est négatif.

Plus de 70 % s'en sortent difficilement.

43 % ont eu des difficultés à payer leurs factures au cours des 3 derniers mois.

60 % ont changé leurs habitudes alimentaires pour s'en sortir (moins de viande, poisson, fruits...)

50 % des personnes les plus démunies estiment leur situation professionnelle précaire avec risque de chômage partiel pour 38 % d'entre eux.

Les plus pauvres se restreignent sur les soins médicaux (31 %)

25 % des ménages pauvres font appel à un AS et 17% ont demandé une aide matérielle (CAF ou CG)

Les 18/29 ans et les familles monoparentales sont les plus touchés.

40 % de l'ensemble des ménages, pauvres ou non, estiment que leur situation risque de se détériorer dans les mois à venir.

M. Hirsch : entre RSA et prime de solidarité active, « 2,3 milliards injectés pour le pouvoir d'achat de 20 % des familles les plus modestes »

Présentation : www.toutsurlersa.fr

Annonces

Réforme du crédit à la consommation

08 709 – ASH 19/12/08

Mettre un terme aux pratiques publicitaires trop agressives, restreindre les sollicitations, insérer une obligation d'évaluer la solvabilité, créer une fiche d'info pour les consommateurs et réfléchir au mode de fixation de l'usure.

Parvenir à des taux d'intérêt et probabilité de taux de surendettement faibles avec possibilités de mensualités supportables.

Réforme des procédures de traitement du surendettement également en préparation.

Carte famille nombreuse de la SNCF

08 727 – ASH 26/12/08

Secrétaire d'Etat à la famille : sera prochainement étendue aux familles « modestes » ayant moins de 3 enfants (revenu médian inférieur à 1000 €) et aux familles monoparentales.

La carte enfant-famille : réductions de 25 à 50 %.

Nous retenons en décembre

ATD Quart monde a saisi la Halde

08 710 – ASH 19/12/08

Pour qu'elle repère les discriminations auxquelles sont soumises les personnes à très faibles revenus et qui « vont bien au-delà des difficultés économiques »

Espère les mettre au jour pour y trouver des solutions.

En Europe

08 706 – ASH 05-19/12/08

Le Conseil de l'UE a approuvé le 12 décembre le plan proposé par la Commission

Impulsion de 200 milliards d'euros qui intègre des mesures en faveur des plus vulnérables.

FSE : soutenir politiques d'intégration active et d'activation pour les personnes peu qualifiées (notamment faciliter l'accès des jeunes à l'emploi).

Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie



Nous citons quelques points de l'avis très critique de la CNCDH sur le projet de loi pénitentiaire. Et puis la loi sur la récidive... vous vous rappelez ? allez donc en voir un premier bilan. On connaissait loi et esprit de la loi ; y aura-t-il bientôt loi et utilité de la loi ? A vous de voir. Et de noter au passage les chiffres relatifs aux mineurs... Quant au Conseil d'Etat il est rare qu'il communique... de cette façon. Indicateurs qui s'accumulent...

Projet de loi pénitentiaire : avis de la CNCDH

08 684 – ASH 12/12/08 – p. 169

Salue l'amplification des aménagements de peines mais critique très sévèrement le volet consacré aux droits des détenus.

Le texte ne s'inscrit pas dans le cadre de la mise en conformité avec les règles pénitentiaires européennes

Demande d'y inscrire: l'octroi d'alternatives à l'incarcération, le droit à l'encellulement individuel (sauf demande contraire).

Aide en nature prévue insuffisante : les détenus devraient pouvoir bénéficier du RMI. www.cncdh.fr

A noter : un avis mitigé du rapporteur du projet au sénat, M. Lecerf. Regrette un « texte en retrait sur l'encellulement individuel » et un « dispositif décevant » sur les conditions de vie en détention. Propose de réduire le placement en quartier disciplinaire à 30 jours au lieu de 40.

Conditions pénitentiaires : 7 décisions du Conseil d'Etat présentées le 17 décembre 2008 dans une conférence de presse - www.conseil-etat.fr

08 178 – ASH 19/12 & Le Monde 19/12/08

Notamment, annulation partielle du décret de 2006 qui organise l'isolement : décision peut être contestée devant le juge administratif et ne peut intervenir que lorsque aucune autre solution ne peut assurer la sécurité (établissement ou personnes).

Et une faute simple suffit à engager la responsabilité de l'Etat en cas de décès accidentel d'un détenu.

« Il y avait des zones de non-droit, car le juge administratif ne jouait pas son rôle. Plus rien ne doit lui échapper en prison »

1° bilan de la loi contre la récidive

08 702 – ASH 19/12 – & Le Monde – 12/12/08

Rapport de l'assemblée nationale : au 01/12/08, 49% de taux d'application ; d'autant plus appliquée que la peine encourue est faible.

Près de 60% de ces condamnations concernent des atteintes aux biens : or loi conçue pour lutter contre récidive d'actes graves (violences personnes)

Mineurs plus de 13 ans : représentent 1,7 % des personnes condamnées en état de récidive légale ; taux d'application de la loi = 43,1 %. « il apparaît que l'excuse de minorité est très rarement écartée par les juridictions »

« Les difficultés d'application de la loi devraient conduire le législateur à s'interroger sur son utilité et sa pertinence »

Quant à l'injonction de soins rendue possible par la loi, manque de recul pour en apprécier l'application mais pointe que « l'offre de soins en détention demeure insuffisante »

www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1310.asp

Nous signalons

08 676 – ASH 05/12/08

Lutte contre les mariages forcés

Mme Dati appelle à la mobilisation, souligne la « nécessité de développer prévention et information des jeunes filles et de leurs familles » et souhaite « assurer une véritable prise en charge » victimes.

Annonce un texte permettant de qualifier de circonstance aggravante le fait d'obliger les jeunes filles avec menaces, violences, pressions...

Grâces individuelles annoncées

M. Sarkozy demande que lui soient transmis les dossiers de détenus au comportement « particulièrement digne d'intérêt » (insertion, courage, solidarité, indemnisation victimes...) en vue d'accorder une quarantaine de grâces.

CGT&FSU dénoncent atteinte à l'individualisation des peines et caractère arbitraire de la mesure

08 693 – ASH 12/12/08

Rencontre avec les juges délégués aux victimes

Mme Dati dresse un bilan mitigé : plus de 300 saisines au 1° semestre 08, « encore en phase de démarrage » ; il faut davantage de moyens.

Dossier étrangers



Les redécoupages des ministères ne sont pas la partie la plus passionnante de la littérature... et pourtant il faut se tenir au courant. Les centres de rétention, eux, font partie des classiques en revanche. Les mineurs isolés : beaucoup de production, beaucoup de réflexion... mais peu de résultats apparents...

Insertion – Intégration : ce qui change

08 824 – ASH 26/12/08

* Communiqué des services de M. Hortefeux : « l'insertion des populations issues de l'immigration et la « lutte contre les discriminations à leur égard sont désormais confiées au ministère chargé de la ville. » 40 millions lui ont été transférés à cet effet. (18/12)

Le ministère de l'immigration conserve la responsabilité de l'intégration des étrangers en situation légale pendant les 5 années qui suivent leur arrivée en France.

Redéfinition des missions de l'ACSE : au 1° semestre 09 nouvel opérateur mis en place (partie ACSE + ANAEM), l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Sera en charge des étrangers hors UE présents depuis 5 ans ou moins en France.

Le Collectif « associations en danger » se mobilise contre ce changement qui affecte les moyens que l'ACSE consacrait aux assocs et à l'intégration. Et les personnes vivant depuis longtemps en France ?

Centres de rétention : le ministère de l'immigration publie un nouvel appel d'offres

08 719 – ASH 26/12&02/0/09 & Le Monde 22/12/08

(Voir numéros de septembre et octobre)

Le poids du critère des « compétences juridiques de l'équipe » passe de moins de 15 à 40 %

L'expérience dans le domaine humanitaire et la garantie d'une pratique suffisante des langues les plus utilisées, passent de moins de 15 % à 20 %

Le prix de la prestation descend de 40 à 15 %

L'offre peut être présentée par un groupement de personnes

morales en précisant pour chaque centre d'un même lot celle qui assurera la mission

Les prestataires doivent être discrets sur les situations individuelles mais ils peuvent échanger des infos et exprimer des opinions...

Clôture le 10 février 2009

La Cimade : « simulacre », juste ce que « la loi ne permet pas d'interdire » ; maintien d'une « logique libérale » et des 8 lots indépendants empêchant toute action nationale des ONG.

Etudie avec ses partenaires les moyens de le contester tout en acceptant de prolonger sa mission jusqu'au 31/05/09.

GISTI : craint aussi un affaiblissement de la défense des droits des étrangers qui « ne doit pas faire l'objet d'un marché »

FDTA demande des mesures de protection pour les mineurs isolés

08 688 – ASH 12/12/08 – pp.37-38

Rapport au Comité des droits de l'enfant ONU

En 07 enfants arrêtés à la frontière (presque tous à Roissy) maintenus dans les mêmes locaux que les adultes et 29% sans administrateur « ad hoc ».

Demandes d'asile à la frontière : moins d'avis positifs que pour les majeurs, 26,5% contre 45,5%.

Admission au titre protection enfance : marginal

Prise en charge sur le territoire : ils seraient entre 4 000 et 6 000. Grandes disparités. Demande à l'Etat de garantir une égalité de traitement, de faciliter la demande d'asile, l'accès au travail...

Demande de proscrire le refoulement vers pays tiers et d'assortir le rapatriement de procédures spécifiques (évaluation préalable).

www.france-terre-asile.org

20 assocs appellent l'Etat à protéger les filles menacées d'excision ainsi que leurs familles

08 689 – ASH 12/12/08 – p. 38

Depuis 2001 (Conv. Genève) ces jeunes filles et leurs parents voulant les protéger obtenaient le statut de réfugié. Mais depuis 07/08 l'OFPRA traite les demandes selon « l'ancienneté et le statut du séjour en France des parents » (pas d'explication).

Les filles auront « au mieux » la protection subsidiaire mais quid des parents, des fratries ???...

Cimade, Comede, FASTI, GISTI, LDH, MRAP...

Nous signalons

En France

08 701 – ASH 19/12/08

Mission pour le Haut Conseil à l'Intégration

Contribuer à définir les connaissances nécessaires à une bonne compréhension des valeurs et symboles de la République (notamment l'hymne national) pour les étrangers souhaitant s'installer durablement en France. Conclusions pour fin mars.

08 731 – ASH 26/12/08

Un appel à la ratification de la convention sur le droit des travailleurs migrants

Adoptée par l'assemblée générale des nations unies en 1990, entrée en vigueur en 2005 : aucun membre de l'UE ne l'a ratifiée. Plusieurs syndicats et assocs rappellent que doit prévaloir sur le marché du travail le principe d'égalité des droits sociaux.

En Europe

08 692 – ASH 05/12/08

Adoption de la « directive retour »

PE-CONS 3653/08

Par le conseil des ministères de l'UE le 9/12.

(cf. présentation dans numéro mai-juin 2008)

ANAFE – Gisti – Cimade – LDH & MRAP demandent son retrait et la saisine de la Cour de justice des communautés européennes (examiner sa conformité avec les engagements

internationaux des Etats en matière de droits et libertés)

Précisions sur les tests et formations obligatoires pour les candidats à une immigration familiale

Arrêté du 01/12/08, J.O. 05/12/08

08 675 – ASH 12/12/08

67,62 millions attribués par la Commission européenne pour 2007-2013

Au titre du fonds européen d'intégration.

En 07-08 priorités retenues: assistance sociale et administrative aux nouveaux arrivants, amélioration conditions d'existence en structures d'hébergement, aide à l'acquisition de la langue française, assistance sociale aux immigrants âgés et isolés.

08 704 – ASH 19/12/08

Conseil de l'UE : les politiques de lutte contre la pauvreté doivent intégrer l'inclusion des Roms

Mesures concrètes repoussées à 2009 et 2010 mais invite la commission à présenter un rapport et organiser un nouveau sommet à partir de 2010...

Les assocs avaient fait des propositions : fin des régimes transitoires sur marché du travail, adoption plan d'action plurisectoriel

Volet bibliographique

08 672 – ASH 05/12/08

Les Cahiers de DIEM

(Droit et immigration Europe-Maghreb)

Premier numéro consacré au statut juridique des femmes issues de l'immigration maghrébine.

Sont prévus deux numéros par an.

publications@associations-diem.org – 12 €



Rapport Varinard, suite des réactions

08 687 – ASH 12/12/08 – pp. 35-36



C'est à lire, et en attirant l'attention sur tel ou tel point, familiarise avec des dispositifs complexes.

Défenseure des enfants www.defenseurdesenfants

Certaines dispositions contraires à la CIDE.

En matière de responsabilité pénale, 12 ans est considéré par l'ONU comme un « minimum absolu que les Etats sont invités à augmenter progressivement » (souvent défini à 14 ans)

« Code de la justice pénale des mineurs » : réduit perception et traitement des mineurs au champ de la délinquance. Elle proposait un « code des mineurs » avec dispositions civiles & pénales.

DEI-France : s'insurge contre le renvoi des infractions des moins de 12 ans devant les CLSPD ; « pourraient devenir une sorte de tribunal civil sous l'autorité des maires, privant ainsi les enfants des garanties judiciaires auxquelles a droit tout citoyen » - www.dei-france.org

L'Uniopps dénonce « un glissement du droit pénal des mineurs vers le droit commun » (composition pénale, possibilité de comparution devant un tribunal correctionnel...)

Même analyse au Snepap-FSU, Collectif liberté, égalité justice (CLEJ) ; LDH, SNPES-PJJ

AFMJF: sans nier points positifs (maintien double compétence juges enfants...), rejoint ces critiques et dénonce l'emprisonnement de fin de semaine « moyen de moins hésiter à incarcérer ».

Complexifie « Multiplie structures de jugement, (...) crée des sanctions de sanctions... »

« Casse mesures existantes » : réduction délais de l'IOE ne permet pas de travailler suffisamment

« Placement présenté comme une sanction » : ne permet pas de travailler correctement avec un jeune

« Projet de justice centré sur l'acte, aboutira à plus d'enfermement et moins de protection »

« Ne jetez pas des enfants en prison »

08 686 – ASH 12/12/08 – pp. 29-30



Ne boudons pas notre plaisir : c'est bien écrit et nous citons beaucoup car des formules peuvent « servir » si l'on ose dire.

Lettre ouverte à M. Sarkozy par M. Rouzel

ES, formateur, Directeur de Psychasoc

A 15 ans j'ai fait de la prison pour vagabondage : heureusement j'ai rencontré un procureur... « Ce qu'attendent les jeunes, c'est de rencontrer des adultes à qui parler »

Il ne s'agit pas de les excuser mais de les rendre responsables. « Qui aime bien châtie bien : encore faut-il commencer par aimer ! »

Il est aberrant de penser que l'on enferme pour éduquer ensuite. Les jeunes se sentent humiliés et sont poussés à passer à l'acte, sur autrui ou sur eux-mêmes. Le jeune qui s'est suicidé à Meyzieu (EPM) avait appelé les adultes au secours plusieurs fois...

Il faut sanctionner mais au-delà les prendre en compte dans leur subjectivité : les éducateurs ont ce savoir-faire.

« Toutes les sociétés ont eu peur de leur jeunesse » Socrate, Hésiode, un poterie de 3 000 ans av. J.C. et ce prêtre égyptien « Notre monde a atteint un stade critique. Les enfants n'écoutent plus leurs parents. La fin du monde ne peut être loin » (2 000 ans av J.C.).

Vous direz que vous aimez la jeunesse et voulez mettre à l'écart les fruits pourris : cela ne change rien. « C'est notre regard qui doit changer »

Ce qui est prôné aujourd'hui nous l'avons connu : du bain aux maisons de redressement, cela n'a jamais marché. C'est pour « rassurer les nantis ».

« Enfermer des enfants est un aveu d'impuissance de notre société à envisager de façon démocratique les questions d'éducation »

Revaloriser les représentations sociales des agents du maintien de l'ordre ? C'est très bien, mais faites-le aussi pour les juges pour enfants, les enseignants, les éducateurs ; vous ne tirez pas profit de leur savoir. Pourquoi écouter des experts de l'insécurité et ne pas les écouter eux ?

Réformez aussi avec eux ; ce ne sont pas de simples exécutants. Dans la crise qui se profile nous aurons besoin de tout le monde.

Les jeunes les plus durs n'ont besoin ni d'enfermement

ni d'excuses ni de pitié mais d'une fermeté bienveillante. « L'autoritarisme n'est pas l'autorité ; la rigidité n'est pas la rigueur ; l'enfermement n'est pas la fermeté »

L'éducation est le seul chemin. Et si l'enfant ne veut pas ? A nous de faire preuve d'imagination, « sans nous réfugier dans de vieilles recettes dont l'histoire enseigne qu'elles conduisent toujours au pire »

rouzel@psychasoc.com

« Il n'y a pas de fatalité »

08 721 – ASH 26/12/08 – p. 31-32



En novembre nous recommandions de méditer l'appel à l'adaptation de M. Loubat ; aujourd'hui on vous incite à repartir de l'analyse de la situation... sans pour autant renoncer à des changements sur vous-mêmes. C'est intéressant.

Par M. Savignat, maître de conférences (économie et stratégies d'entreprises) et membre du conseil scientifique de l'ANESM

En réponse à « sommes-nous préparés à l'inventivité ? » (voir n° de novembre)

Les propositions ne sont pas inintéressantes mais elles s'appuient sur des éléments présentés comme des évidences et qui sont plus complexes.

Nous rentrons plus tard dans la vie active et en sortons très tôt : pas irréversible, surtout pour le faible taux d'emploi des seniors. Ce fut un choix...

La part relative des actifs va en diminuant par rapport à celle des personnes « dépendantes » : il y a des marges ; comptent aussi la productivité du travail (forte et en amélioration en France) et la répartition de la richesse produite.

Chômage structurel (...) aucune chance de faiblir : il y a des exemples de réduction du chômage ; reste à les analyser. Mais le fatalisme n'est pas justifié.

Les dépenses de santé vont exploser : oui elles augmentent plus vite que le PIB ; mais on peut réfléchir à en limiter quelques unes.

Le besoin en action sociale augmente aussi ... elle doit faire face à des problématiques de plus en plus importantes : c'est le cœur du problème. Depuis les années 70, modifications dans l'économie : mondialisation, financiarisation... mais ce sont des choix qui ont abouti à la « dérégulation » ; lois...

A ce titre, la fragilisation de la cohésion sociale (école...) n'est pas un imparable phénomène.

On demande à l'action sociale de réparer (masquer ?) les dégâts sociaux des politiques mises en place (en maîtrisant les coûts).

« La question centrale est de savoir jusqu'où une logique palliative est tenable » : jusqu'où peut-on colmater les brèches sans s'attaquer au système (école, emploi, logement...) ?

Fragilisation de la structure familiale : il y a des évolutions, elles ont des causes. Pas de fatalité.

Bien sûr des adaptations sont nécessaires. Mais il faut « une analyse sérieuse de la réalité ».

Il faut combattre le corporatisme, la culture du « toujours plus » c'est vrai.

Mais attention à la pensée unique induisant qu'un seul type de solution est possible (et contribuant à nourrir visions « technocratiques »).

Le secteur doit se remettre en question et être inventif « mais aussi (re)trouver sa capacité d'interpellation. Les pouvoirs publics, les décideurs, ont une responsabilité dans la situation présente dont il ne faudrait pas les exonérer trop vite ». C'est à un projet de société qu'appellent les questions qui nous traversent.

Contact : pierre.savignat@laposte.net

« Développement du pouvoir d'agir » : effet de mode ou ressourcement salutaire ?

08 698 – ASH 19/12/08 – p. 25-28



Il est question là de postures sans doute moins novatrices pour des acteurs de prévention spécialisés que pour d'autres acteurs du social mais c'est à lire... une expression nouvelle pour commencer l'année en s'informant ?

Sentiment d'impuissance des travailleurs sociaux, souffrance exprimée notamment dans les « états généraux du social » en 2004.

Dernières journées d'études ANAS consacrées au « pouvoir d'agir » : ne pas se laisser enfermer dans l'alternative « s'opposer ou se soumettre », mais être force de proposition. L'innovation, mise à mal par les dispositifs est à l'origine de la profession.

La question de la finalité de l'aide sociale est en débat depuis 20 ans, l'approche « curative » contestée : demande d'accompagnements alternatifs

Au Québec, psychosociologue M. Le Bossé, a traduit « empowerment » par « développement du pouvoir d'agir » : approche méthodologique puisant dans l'approche systémique, la participation des usagers et le travail collectif entre autres pour élargir champ d'action des professionnels (ANAS)

Le terme empowerment né au XX^e siècle est apparu dans les pratiques sociales des USA dans les années 70. Refus de se fonder à la fois sur la logique d'adaptation individuelle (renvoyer chacun à sa responsabilité) et sur les désordres structurels comme cause de toute situation (nécessité de modifier l'ordre social).

L'empowerment prend en compte l'influence du cadre et les caractéristiques individuelles.

S'appuie sur la conscientisation de l'utilisateur et renvoie à sa capacité d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour lui.

Aider : ni soulager la souffrance (caritatif) ni la guérir (modèle médical) ni la dénoncer (militant).

Lever les blocages, restaurer la capacité d'agir des personnes et des professionnels : glisser de « l'accompagnement spécifique à l'intervention stratégique »

Objections de Saül Karsz : contribue à « exaltation de la toute-puissance imaginaire des individus et groupes, sacralise le fantasme d'après lequel vouloir c'est pouvoir (...) dénégaration de la matérialité du monde.

M. Le Bossé : on parle de « pouvoir d'agir » et non de « devoir d'agir » ; ce n'est pas prédictif.

Interface entre l'individu et son environnement : ne renvoie pas les personnes à leur responsabilité mais mêle pragmatisme quotidien et conscience sociale.

Le professionnel n'est pas dans la toute-puissance : « pouvoir d'agir » n'est pas « obtenir ce que l'on veut ».

M. Le Bossé a formalisé un cadre de référence de pratiques pour les travailleurs sociaux : tenir compte des obstacles structurels et des compétences individuelles.

Logique de co-construction : poser les pbs avec toutes les parties concernées, confronter points de vue et enjeux, et élaborer collectivement une solution.

Le professionnel est-il prêt à renoncer à une solution parce que l'utilisateur le refuse ? Réflexion sur les effets pervers de « l'aide contrainte »

M. Vallerie, ES et maître de conférence à Grenoble a mis en place une formation en 02/03 et a mené des entretiens sur son impact en 2005.

Font état de changements : « bousculer la hiérarchie des interlocuteurs, mobiliser davantage l'environnement familial, favoriser l'émergence de « petites actions » et ainsi dégager des marges de manœuvre.

Une ES l'a appliqué en AEMO : sortir des entretiens individuels en proposant de passer du temps avec les familles. Positif avec

familles réticentes vis-à-vis du cadre judiciaire. « Parler de la participation des personnes n'est pas suffisant. Mais si je me sers de mon propre pouvoir d'agir, je permets aux familles de se l'approprier »

Mais : d'autres intervenants ne sont pas dans cette dynamique, les solutions nécessitent de mobiliser des moyens extérieurs... ce n'est pas simple.

M. Vallerie : cette méthode peut favoriser la mise en œuvre de la loi 2002-2 sur les droits de l'utilisateur et celle de la réforme de la protection de l'enfance qui recommande de nouvelles modalités s'appuyant sur le « faire avec ».

Au Québec on travaille à la construction d'outils d'application. Donner des repères.

Pour en savoir plus

On peut aller voir le site Internet de l'association nationale pour le développement de l'approche DPA <http://andadpa.free.fr>

A noter

Expérimentation l'IRTS Languedoc-Roussillon

Formation-action (AS) & formation continue de personnes ressources « mettre en acte le changement de posture »

Abandonner la « question SDF »

08 674 – ASH 05/12/08 – p. 31



Voilà, nous avons aimé ; on peut ne pas être d'accord. A à vous de voir. Et à lire de toute façon.

Par M. Rullac, ES, formateur -chercheur

Ce sigle est très efficace pour symboliser la « quintessence de la précarité » et créer du compassionnel.

Mais ni ne décrit ni n'explique la réalité d'un groupe très divers du point de vue sociologique.

Insee 2006 : répertoire 86 000 SDF (certainement en-dessous de la réalité). 45 % seuls et sans activité professionnelle, 22 % jeunes diplômés, 18 % femmes (dont 75 % avec enfants), 30 % ont un travail, 80 % sont des hommes...

Ce terme définit une population « en fonction de la norme qu'elle transgresse » (avoir un toit). En creux il renseigne davantage sur la réalité de ce qui ont un domicile que sur celle des sans-abri.

Il faut combattre une catégorisation qui empêche de combattre le phénomène.

Mais ce terme « traduit une nouvelle forme de régulation cachée des pauvres ». Jusqu'en 1992 vagabondage et mendicité étaient des délits. Depuis, le sans-abri est légal mais combattu.

Et cette nouvelle régulation est confiée au travail social, elle est « punitivo-assistancielle » : hérésie éthique.

stephane.rullac@buc-ressources.org

Le péril SDF – Assister et punir

Ed. L'Harmattan – 2008

Protection de l'enfance : le décret relatif à la transmission des informations préoccupantes est publié

08 733 – ASH 02/01/09



On en a parlé à l'époque... et puis on oublie généralement qu'il faut un décret et voilà donc une piqure de rappel. L'analyse des données sera à suivre bien sûr.

Décret n° 1422 – 19/12/08, J.O. 27/12/08

Réorganisation du dispositif d'alerte pour détecter plus tôt les situations de danger.

Pdt du CG chargé de recueillir, traiter et évaluer les infos préoccupantes (danger ou risque de l'être) : centralisées dans une cellule départementale de recueil et traitement, puis transmises sous forme anonyme à l'observatoire Départemental et à l'ONED. Pour contribuer à la connaissance de la population et faciliter l'analyse de la cohérence et de la continuité des actions.

Précise nature des informations (1° transmission, en cas d'évaluation, d'une ou plusieurs mesures, de signalement judiciaire...)

Et modalités de recueil et transmission : le recueil commence le 27 mars 2009.

Le 15 mai de chaque année, le Pdt du CG transmet les infos recueillies au cours des 16 mois précédents à l'observatoire Dptl et à l'ONED.

Les données seront conservées pendant 3 ans à compter de la majorité de la personne concernées, (sauf échantillon de 20% archivé aux fins d'études).

L'ONED retransmettra à chaque Dpt le résultat du traitement de ses infos (ainsi qu'aux représentant de l'Etat, académie, DDPJJ, Procureur République) et publiera une synthèse annuelle de la situation nationale.

Une circulaire donne des éléments de cadrage relatifs aux REAAP et aux « point info famille »

08 735 – ASH 26/12/08 – p. 19



Ce dispositif perdure : bon à savoir si vous êtes habitués à travailler avec lui... ou vous renseigner.

DGAS/2B/DAIC/DGESCO/DIV2008/361 – 11/12

Le constat à l'origine de leur création en 1999 est toujours valable : mutations des familles, difficultés dans l'exercice de la parentalité et l'éducation.

Champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui aux parents d'enfants jusqu'à 18 ans.

Le REAAP peut contribuer à la protection de l'enfance par le biais du diagnostic territorial partagé qui doit être réalisé avec l'ensemble des acteurs départementaux de l'enfance et la famille ; les « points info famille » doivent y être associés.

Sert à établir un état de l'offre par rapport aux besoins.

De nouveaux « points info famille » peuvent toujours être labellisés.

La circulaire fait le point sur les financements.

Expériences, points de vue, éléments repérés



Nous aimons le « fil rouge » bien sûr, et ça marche apparemment, comme chaque fois que l'on casse les cloisons de verre qui séparent si fermement les différents univers. Les stages, encore à lire. Et la PMI qui n'échappe pas à la morosité ambiante mais est l'occasion de (re)parler de l'aspect prédictif et de ses écueils.

Un « fil rouge » pour tirer les handicapés psychiques vers

l'emploi

08 663 – ASH 05/12/08 – pp. 33-34

En Ile-et-Vilaine depuis 2005 des pros des champs sanitaire, social, insertion et entreprise proposent accompagnement « cousu main » et dans la durée. « Le trouble psychique suppose un ajustement permanent (...) inclusion incompatible avec cloisonnement »

Accueil, bilan à partir de l'analyse de la demande, avis du psychiatre et propositions discutées avec la personne. Sur 267 personnes ayant été au bout de l'analyse de la demande, 40 % tournées vers un autre projet que l'emploi (forme de réussite aussi) ; sur les 60 % s'étant dirigées vers l'emploi un tiers s'y installe vite, un tiers a besoin de temps et un tiers se réoriente vers autre chose. Emergence d'une « nouvelle culture collective ». Le handicap psychique reste délicat à appréhender par les entreprises (négocier temps de pause par ex...).

Contact : 02 99 87 65 55

« La gratification des stages est inadaptée au secteur »

08 714 – ASH 19/12/08 – pp. 23

Par M. Husson, directeur adjoint de l'Ecole de formation psycho-pédagogique (Paris)

Ne produit que des inégalités et « pénalise ceux qui devaient en tirer bénéfice » ; raréfaction des stages ; les établissements invoquent difficultés financières (leur discours ne correspond pas à celui des DRASS) ; inégalités entre établissements publics et associatifs ; glissement parfois de la notion de « gratifié » à celle de « payé » ; pourrait aboutir à l'exploitation que l'on prétend corriger ; tentation de raccourcir les stage, inégalités entre les étudiants en formation initiale et ceux que l'on n'a pas à gratifier (allocations...). Quelle cause sert ce dispositif ?

Contact : jp.husson@efpp.fr

« La PMI ne doit pas être marginalisée »

08 666 – ASH 05/12 p. 40 + Gaz Com 08/12/08

Entretien avec M. Suesser

Pdt du syndicat des médecins PMI

L'Etat se désengage (dotation stable depuis 83) et disparités entre Dpts. Parfois fondue dans l'action sociale (vocation universelle mise en cause), parfois supprimée.

Demande : 1 PMI par Dpt, distincte de l'action sociale, une instance nationale, l'actualisation de normes datant de 25 ans.

Reste mobilisé sur la nécessité de ne pas confondre prévention et dépistage : pas opposé au dépistage mais pas quand il se confond avec la prédiction (troubles de l'enfant...).

Ex de l'entretien prénatal : le parlement a retenu « un bilan psychosocial systématique » PMI avaient demandé qu'il soit « systématiquement proposé ». La nuance est importante.

Manifeste consultable sur www.snmpmi.org

Professions sociales et établissements



Intéressez-vous à la médiation, car elle s'intéresse à vous... un peu provocateur comme présentation... mais le texte est à lire. Ca se passe près de chez vous... vos métiers évoluent sur le plan réglementaire, il faut le parcourir., c'est rapide et peut être très utile

08 697 – ASH 12/12/08

Reconnaître l'espace du médiateur de l'espace public dans les politiques de prévention

Entretien avec M. Gérard, Pdt de l'assoc

« réseau des villes correspondants de nuit »

Plusieurs chantiers lancés : élaboration de grilles de modélisation pour fiabiliser l'intervention ; professionnalisation (mobiliser VAE) ;

« Nous demandons un texte pour la reconnaissance

de la fonction de médiateur de l'espace public (...) et la reconnaissance de sa place dans les politiques de prévention et de sécurité publique » ; le métier d'ES est né aussi d'initiatives locales, nous faisons le parallèle.

Lancement d'un échange de pratiques sur les halls d'immeuble : aussi « lieux de ressourcement où se joue l'identité. Les médiateurs se sont forgé un savoir-faire sur ces questions »

« Le lien avec les autres métiers se tisse inéluctablement »

Vos métiers en bref et en décembre :

08 716 – ASH 26/12/08

Le GNI et l'Aforts ont créé une fédération

L'Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale (Unaforis) est née le 19 décembre.

De ses statuts découlent 2 orientations majeures :

Tirer vers le haut l'appareil de formation et se rapprocher des voisins européens.

S'impliquer dans la professionnalisation des métiers de l'aide à la personne : offres de niveaux IV et V

08 699 – ASH 19/12/08

VAE : 7 nouveaux diplômés soutenus par la branche (BASS)

ME – ETS – TISF – EJE – AS – médiateur familial et Caferuis sont concernés.

Dispositif de soutien aménagé et « assoupli » en fonction des diplômés ; accord signé avec GNI et Aforts pour couvrir tout le territoire.

Mme Morano présente un plan pour les métiers de la petite enfance. Doit s'articuler avec le plan relatif aux métiers de la dépendance : agréer 45 000 assistantes maternelles et recruter 15 000 professionnels petite enfance (EJE...) de plus.

Nouvelles équivalences pour les diplômés professionnels d'intervention sociale

Arrêtés du 8 décembre 2008, J.O. 17/12/08

Équivalences possibles avec DEJEPS / BPJEPS

Éléments sur le handicap



Le « guide » des ESAT est un peu cher mais au moins à connaître. Et bien sûr le document de l'Ancreai à consulter sur les prises en charge de l'autisme et autres troubles du développement.

Sur les revalorisations des prestations au 1^{er} janvier, voir en Législation un dossier des ASH

L'Unapei préoccupée par la situation des personnes handicapées mentales

08 669 – ASH 05/12/08

La scolarisation ne se fait pas dans de bonnes conditions.

Le vieillissement est mal pris en compte : maisons de retraites inadaptées et diminution des revenus (à 60 ans l'ASPA à la place de l'AAH).

Autisme et troubles du développement : l'Ancreai décrypte les initiatives locales

08 732 – ASH 26/12/08

Analyse de l'offre de réponses sur l'ensemble du territoire et dégagent les points communs des réussites - www.ancreai.org

Insistent sur la notion de « tuilage » des réponses, nécessaire pour assurer la continuité de l'offre

Sport et handicap

08 717 – ASH 26/12/08

Convention : EN, fédérations sportives scolaires, fédération handisport et fédération du sport adapté.

Pour favoriser la pratique physique et sportive des élèves en situation de handicap : offrir une pratique sportive à tous les élèves et sensibiliser la communauté éducative à la question du handicap.

Volet bibliographique :

08 670 – ASH 05/12/08

L'enfant handicapé

Du dépistage à la différence, scolarisation, vie psychique... points de vue transdisciplinaires.

Revue du GRAPE n° 73 – Ed. érès – 15 €

Guide des ESAT et EA

Engagements du législateur, valeurs des structures, témoignages d'entreprises + un lexique et des annuaires régionaux.

A commander www.reseau-gesat.com – 130 €

Deux ouvrages sur les AMP

08 734 – ASH 26/12/08

Leur place dans les institutions accueillant des personnes dépendantes

Met en évidence les différentes formes du métier et débat « de ce que bien traiter veut dire »

CESAP – 5 rue Blanche 75009 Paris – 22 €

Les AMP : prendre soin au quotidien

Profession toujours « inclassable » malgré la création du diplôme (06) et dont le champ d'intervention s'élargit (services à la personne).



Les dossiers des ASH



Comme promis : en revanche il va falloir s'y habituer... sinon vous risquez paradoxalement de « louper » des infos...

08 668 – ASH 05/12/08

* Droit au logement opposable : quels recours ?

Recours amiables et contentieux sont possibles depuis le 01/12/08 pour les personnes reconnues prioritaires. pp.23-30

08 705 – ASH 19/12/08

* Contrôle de la condition de résidence pour le maintien certaines prestations sociales pp.17-21

CMU, ASPA... : il faut justifier d'une résidence stable (décret 07-354 14/03, JO 18/03/07).

08 723 – ASH 26/12/08

* Les prestations familiales au 1^{er} janvier 2009

La base mensuelle de calcul des allocations est revalorisée de 3 % et les plafonds de ressources augmentés de 1,5 % - pp. 25-29

A noter que le CA de la CNAF s'est déclaré défavorable à ces

évolutions qu'il a jugées insuffisantes. (ASH – 12/12/08)

08 730 – ASH 02/01/09

* Les prestations aux personnes handicapées au 1^o janvier 2009 – pp. 17-24

* Les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur : actualisation des barèmes de l'année universitaire 2008-2009 – p. 25

Notre sélection de décembre 2008



Toujours beaucoup de choses en décembre.

08 677 – ASH 05/12/08

* Arrêté fixant la liste des documents permettant aux demandeurs d'emploi de justifier de leur identité
24/11/08, J.O. 03/12/08

08 695 – ASH 12/12/08

* Décret fixant la procédure applicable aux demandes de protection (réforme des tutelles)
n° 2008-1276 du 05/12/08, J.O. 07/12/08
* Arrêté modifiant liste des centres de rétention
05/12/08, J.O. 07/12/08

08 700 – ASH 19/12/08

* Décret établissant qu'à compter du 01/05/09, circulaires et instructions adressées par les ministres devront être tenues à disposition du public sur un site Internet pour être applicables.
n° 2008-1281 du 08/12/08, J.O. 10/12/08
* Arrêté fixant les listes de quartiers de la politique de la ville pour l'exercice des fonctions de délégué du préfet
11/12/08, J.O. 13/12/08

08 730 – ASH 26/12/08

* Loi de financement de la sécurité sociale pour 2009
n° 2008-1330 du 17/12/08, J.O. 18/12/08
* Collectif budgétaire 08 définitivement adopté
Loi n° 2008-1443 du 30/12/08, J.O. 31/12/08
Intègre premières mesures du plan de relance, notamment renforcement prêt à taux zéro en 09.
Indexe la redevance audiovisuelle sur l'inflation
* Loi de finances pour 2009 adoptée définitivement par le Parlement à paraître
L'avantage fiscal accordé aux parents isolés limité aux contribuables célibataires pouvant apporter la preuve qu'ils ont supporté seuls pendant 5 ans la charge des enfants
Critères de répartition de la dotation DSU maintenus en l'état pour 2009
Sera modifié par un collectif pour plan relance.
* Décret augmentant la possibilité de non-remboursement en cas de non-respect du parcours de soins coordonné
n° 2008-1364 du 18/12/08, J.O. 20/12/08
* Arrêté modifiant la liste des pays dont les ressortissants peuvent ouvrir un compte épargne codéveloppement
04/12/08, J.O. 18/12/08
* Arrêté précisant le contenu du dossier de déclaration préalable à la formation de gestion associative
15/12/08, J.O. 23/12/08
* Arrêté revalorisant l'ALT au 1^o janvier 2009
24/12/08, J.O. 30/12/08
La dernière revalorisation remontait à 2004. Paramètres de calcul relevés de 1,6 %



Le chômage en chiffres



On ne peut pas dire que les chiffres soient surprenants : ils n'en sont pas moins consternants, surtout que les effets des plans sociaux sont sans doute à venir. C'est donc à suivre, encore et plus que jamais...

64 000 chômeurs de plus en novembre

08 720 – Le Monde 01/01/09 & www.travail.gouv.fr

Chiffres publiés par le ministère de l'économie
7^o hausse mensuelle consécutive et la plus forte depuis 15 ans. 160 000 chômeurs de plus en 4 mois.
Sur 1 an le nb de demandeurs d'emploi en catégorie 1 est en hausse de 8,5 %

Moins 25 ans : + 3,3 %

25/49 ans : + 3,2 %

50 ans et plus : + 3,1 %

Hommes : + 4,1 % (industrie, bâtiment)

Femmes : + 2,2 % (les services continuent de se développer)

Inscriptions Pôle Emploi dans les 3 derniers mois : + 5,9 % par rapport aux 3 précédents.

Suite licenciement éco : + 13,1 %

Suite fin CDD : + 6,9 %

Suite fin intérim : + 18,2 %

OFCE : les entreprises ont profité des avantages de la loi sur les heures sup au détriment des emplois intérimaires et des contrats courte durée. Or il y a beaucoup de contrats précaires.... (60 % des contrats de travail ont moins d'un mois).

Sorties de Pôle Emploi dans les 3 derniers mois : - 2,9 % par rapport aux 3 précédents ;

Pour reprise d'emploi déclaré : - 5,9 %

Pour entrée en stage : - 3,9 %

Insee prévoit un taux de 8,4 % au 2^o trim. 2009 alors qu'il était à 7,2 % au 2^o trim. 2008.

DARES – 1^o Info – 1^o Synthèse n° 52.2

Troisième trimestre 2008, au sens du BIT

08 683 – ASH 12/12/08

Statistiques INSEE : avec 7,3 %, hausse de 0,1% «seulement»

5,5 % de la population (15 ans et +) n'ont pas d'emploi et souhaitent travailler.

Au sein des personnes ayant un emploi 4,7 % sont en situation de sous-emploi

Infos rapides 324 – www.insee.fr

Dossier minima sociaux



La baisse du nombre d'allocataires du RMI n'est certes pas une mauvaise nouvelle mais elle apparaît bien décalée par rapport aux indicateurs récents. Elle est donc à suivre... malheureusement. Et une petite touche sur le RSA, qui n'est pas optimiste mais peut s'avérer très pertinente ? A suivre.

08 708 – ASH 19/12/08

Chiffres du RMI au 30 septembre 2008
1,13 million de foyers perçoivent le RMI, soit une diminution de 0,8 % au 3^e trimestre.
Sur un an la baisse est de 4 %.
Le Haut commissariat aux solidarités actives souligne que la tendance s'est inversée en septembre : augmentation de 1 % qui n'apparaît pas dans l'étude.
DREES – E&R 673 - www.sante.gouv.fr
Le RSA hypothéqué par le manque d'effectifs des CAF ?
Mme Morano autorise les CAF à recruter 1 000 agents pour la mise en œuvre du RSA : la CGT pense que c'est tout à fait insuffisant.
Le Pdt de la CNAF en a demandé 2 000.

08 728 – ASH 02/01/09

Le RMI augmente de 1,5 % au 01/01/09
Communiqué CNAF du 24/12/08, décret à paraître

Nous signalons en décembre



Annonces... et réalités : la mosaïque toujours, où chaque information vaut la peine d'être lue. Plus que jamais dans une période complexe. Ce mois-ci au niveau des missions locales, nous avons une jolie juxtaposition...

08 667 – ASH 05/12/08

Les missions locales en danger ?
Le Synami-CFDT déplore des suppressions de postes dans de nombreux Dpts.
Crédits du FSE en berne, budget de l'Etat stable et celui des collectivités augmente peu...
Le budget du réseau est de 470 millions pour un million de jeunes suivis.
Le syndicat demande que les 30 millions dévolus aux opérateurs privés pour 45 000 contrats d'autonomie soient « réinjectés dans les ML »

La Coorace demande un « tour de table national » sur la formation des moins qualifiés
Moins de 10 % des demandeurs d'emploi accèdent à une formation.
Les salariés en IAE y accèdent très difficilement (CDD), de même que ceux en situation précaire.
Appelle à « sortir d'une logique de financement de la formation reposant sur le statut des personnes »

08 725 – ASH 26/12/08

Missions locales / PAIO 07 – www.travail.gouv.fr
1 130 000 16/25 ans en contact avec le réseau

995 000 reçus en entretien individuel
446 000 contrats de travail classiques et 91 000 contrats aidés ou en alternance (+ 6 % en un an, tous types de contrats confondus)
234 000 formations suivies (- 3 % en un an)
Jeunes accueillis pour la 1^o fois par le réseau : 26% ont accédé à un emploi et 17 % à une formation dans les 6 mois suivant leur 1^o accueil.
DARES – 1^o Info – 1^o Synthèse n° 51.1



Voir le plan de relance en Société

Ce que l'on peut dire du DALO en décembre

08 665 – ASH 05/12/08 & 02/01/09

Le Monde 03/12 & Gaz Com 08/12/08



Tous premiers éléments sur les contentieux : bien sûr on manque de recul... mais pas d'inquiétude et c'est à suivre décidément.

Au 31 octobre : 50 000 recours amiables ont été déposés contre 600 000 initialement prévus.
ATD Quart monde & Amnesty appellent à une meilleure information des bénéficiaires potentiels.
Dans la majorité des cas recours été jugés prioritaires. 3 374 relogements au 31 octobre. Les assoc trouvent ce nb décevant.
Près de 66 % des recours viennent d'Ile-de-France.
On peut attendre jusqu'à 4 mois l'accusé de réception du dossier (marquant le début des délais de recours) ; parfois 1 an d'attente (instruction par les commissions + attribution de logement)...
A noter : la majorité des relogements effectués sur contingent préfectoral : l'effet sur la construction se fait attendre...
Le 1^o décembre, DAL, CAL et Fondation Abbé-Pierre ont accompagné des personnes déposer des requêtes au tribunal administratif de Paris.
Les assoc se demandent si les tribunaux auront les moyens d'examiner contentieux dans les 2 mois prévus par la loi.
Inquiétude supplémentaire avec la loi « mobilisation pour le logement » : en Ile-de-France donne la possibilité de mutualiser les réponses dans toute la région. Craintes d'exclusion de demandeurs refusant offre dans un autre Dpt. ??

Voir en législation le dossier des ASH

Droit au logement opposable : 7 pistes pour accroître l'offre de logements sociaux

Rapport de M. Besson : pour dégager immédiatement de l'offre préconise entre autres la fixation d'un quota de logements

très sociaux comptant double dans le calcul des 20 % SRU, et l'achat par l'Etat de rabais de loyer à un bailleur social le temps de la mise en service de nouveaux logements programmés.
www.ladocumentationfrancaise.fr

«Ce que j'ai à dire sur les sans-domicile-fixe»

08 680 – Le Monde – 03/12/08



Franchement c'est bien, c'est articulé et surtout semble faire un tour d'horizon complet des directions dans lesquelles orienter la réflexion.

La question ne dépend pas d'une seule politique publique : logement bien sûr mais aussi santé, immigration, ASE, réinsertion détenus...

Voici les 10 orientations que je propose

1 Mieux prendre en compte la diversité des situations (il faut produire de la connaissance).

2 Enoncer clairement des objectifs adaptés à chaque problématique ; mieux distinguer ce qui relève du « sans-abrisme » de ce qui relève du « mal logement ».

3 Prendre à bras-le-corps la spécificité des pbs de l'agglomération parisienne. Doit se faire sous l'égide de l'Etat.

4 Financer ces besoins en les intégrant dans les mesures de relance.

5 Repenser la prise en charge des personnes sans abri dans le cadre d'un véritable service public dont les associations deviendraient délégataires. Donnerait une vision d'ensemble permettant de mieux gérer l'urgence.

6 Développer le recours à l'intermédiation locative.

7 Elargir la réponse aux besoins qu'ont ces personnes d'activités rémunérées. Entretien d'espaces publics, ramassage... d'autant plus faisable que la loi instaurant le RSA a officialisé un statut de « travailleur solidaire » (inspiré des communautés d'Emmaüs) adapté à des personnes désocialisées mais pouvant envisager une activité.

8 Renforcer l'effort vers les zones où les sans-abri se cachent : « le bois de Vincennes » est révélateur d'un phénomène ; que signifie cette volonté de se cacher ? il faut observer cela de près.

9 Mieux prendre en compte les problématiques spécifiques des jeunes. Le fonds d'expérimentation qui vient d'être créé pourrait être utile à cet égard.

10 Continuer à traiter les controverses par des méthodes de consensus, conférences citoyennes...

Il y a quelques années, on égrenait les morts de la route et puis il y a eu un déclic. Est-ce vraiment un objectif plus inaccessible avec les sans-abri ?

Sur cette question un bel article en travail social

Abandonner la « question SDF »

Hébergement, urgence, sans-abrisme



Evidemment cela ne va pas ajouter beaucoup de gaieté dans le paysage mais l'initiative est de qualité.

08 722 – ASH 26/12/08

Une carte de France des personnes mortes dans la rue - www.mortsdelarue.org

Localiser les 337 personnes disparues en 2008 : des balises rouges représentent les lieux des décès et en cliquant on accède aux informations disponibles sur la personne.

On y voit que presque toutes les régions sont touchées et que l'on meurt en toute saison.

Age moyen de décès : 49 ans

La liste est incomplète, les informations médicales ou policières ne sont pas publiées.

Droit au logement : des clés pour avancer

N° d'automne de la revue Sans abri en Europe

Analyse cadre et mécanismes autour du droit au logement au niveau international.

Aborde aussi le droit au logement dans une perspective philosophique.

Téléchargeable sur www.feantsa.org

Nous signalons en décembre 2008



La Fondation Abbé-Pierre, toujours présente et le Haut Comité, avec sa petite touche supplémentaire d'éclairage du DALO. Effets dominos et demande de cohérence entre les lignes, toujours.

08 690 – ASH 12/12 & Gaz Com 15/12/08

Eclairer la décision

14° rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées - www.hclpd.gouv.fr

Alerte sur la question de l'accessibilité du parc social : avec le DALO il est sollicité pour davantage de ménages pauvres, mais est-il compatible avec leurs ressources ? Propose un état des lieux pour évaluer l'impact d'une modification de la grille des loyers (envisagée dans le projet loi sur le logement)

Alerte sur le désengagement de l'Etat dans le financement de ces logements : l'implication croissante du 1 % logement est insatisfaisante.

Document rédigé avant le plan de relance.

08 673 – ASH 05/12/08

Eléments de la Fondation Abbé-Pierre

Surpeuplement de l'habitat : 6 millions de personnes (lance campagne sensibilisation).

Absence de confort sanitaire : 900 000 personnes

Absence chauffage : + de 4 millions de personnes

Augmentation des loyers HLM en 2009

Le ministère recommande aux préfets de demander une 2° délibération si les organismes projettent une hausse supérieure à 2,38 %.

Circ. du 08/10/08 BO n° 2008-20 du 10/11/08

08 682 – ASH 12/12/08

Les APL revalorisés de 2,95 % au 01/01/09

Indexation sur l'évolution de l'indice de référence des loyers (application loi DALO).

A reçu un avis défavorable du CA de la CNAF : certains l'ont estimée « largement insuffisante »

A noter : la participation minimale personnelle des bénéficiaires devrait passer de 31 à 33 € et le « forfait charges » être lui aussi revalorisé de 2,95 % : CA de la CNAF opposé à ces mesures.

Etude de la DREES sur les FSL en 2006

Soit l'année ayant suivi leur transfert aux Dpts : « pas de rupture dans l'activités des FSL »

226 millions de prêts ou subventions et 588 000 ménages aidés : aide « en dernier recours » pour le maintien dans les lieux, l'accès au logement ou les difficultés de paiement (énergie, eaux, tél.).

Près de 13 % des ménages aidés ont bénéficié d'une prestation d'accompagnement social.

Etudes et Résultats 670 – www.sante.gouv.fr



« Panorama de l'accès aux soins de ville des bénéficiaires de la CSANTE »

7 assocs font des propositions pour lutter contre les refus de soins dans le cadre du projet HSPT

08 711 – ASH 19/12/08



A suivre...

Les dispositions prévues dans le projet « vont dans le bon sens » mais... elles proposent :

D'élargir la liste des critères à l'ensemble des motifs de discrimination prévu par le code pénal.

D'inscrire dans le texte les notions « d'urgence et de continuité de soins »

De rendre les sanctions « effectives et efficaces »

Que les opérations de « testing » puissent être menées par des associations

Des formations pour les professionnels (les sensibiliser) et une meilleure information pour les usagers (modalités d'accès aux soins et recours)

Psychiatrie : M. Sarkozy annonce un plan. Grandes lignes et premières réactions

08 664 – ASH 05-19-26/12 & Le Monde 04/12/08



Voilà on en reparlera : aucun calendrier annoncé pour l'instant.

70 millions d'euros seront investis.

30 pour sécuriser : mieux contrôler entrées & sorties et prévenir les fugues (dispositifs de géolocalisation), au moins une unité fermée quand c'est nécessaire (avec vidéosurveillance) et 200 chambres d'isolement supplémentaires.

40 millions pour la prise en charge des malades les plus difficiles : création 4 unités sup.

Au-delà, réforme des procédures hospitalisation d'office : meilleur équilibre réinsertion / sécurité.

Mise en place d'une obligation de soins en milieu psychiatrique y compris en ambulatoire sans consentement ; meilleur encadrement des sorties des patients (décision prise par Etat ou justice après avis d'un « collègue de 3 soignants »).

Infos administratives c/ hospitalisations d'office doivent être partagées entre tous les Dpts (respect secret médical).

Fédération Croix Marine : impasse sur les pbs majeurs (fermeture de lits). Géolocalisation inutile, et les chambres

d'isolement sont une régression.

Voudrait être consultée sur une réforme de la loi de 90 qui ne soit pas uniquement sécuritaire.

Les syndicats de psychiatres dénoncent « une régression inacceptable »

« Le message global, qu'il faudrait se défendre contre les malades, est inacceptable, il renforce le stigmate de la folie. Le risque « zéro ne peut exister en médecine. Il conduit à enfermer, non à soigner » (Pdt Synd psychiatres de secteur)

CEMEA : « beaucoup de personnes malades se retrouvent trop vite et trop tôt à la rue »

15 syndicats & assocs : rappellent que la grande majorité du million et demi de personnes prises en charge annuellement « ne présente aucun danger ».

Demandent : une « explicitation », une réforme équilibrée de la loi de 90, la poursuite de l'humanisation des hôpitaux psy, une spécialisation des infirmiers, des mesures sur la démographie médicale, et un soutien effectif aux familles.

Une pétition circule : des soignants affirment leur refus d'être « instrumentalisés »

Et tout cela malgré l'ouverture de la concertation, par Mme Bachelot.

Reçue dans ce cadre avec d'autres, CGT Santé action sociale : refus de traiter ces questions « de manière morcelée » (mauvais contexte général avec suppression lits, problème formation)

Les consultations se poursuivront début janvier.



Très varié ce mois-ci : avec du très pratique et aussi de l'histoire, allez voir il y en a pour toutes les humeurs. Notre penchant va vers les femmes migrantes...

ASH du 12 décembre 2008 – 08 691

Le Conseil national d'action sociale : 80 ans d'histoire (1928-2008) (cf. numéro « été 2008 »)

ONG avec adhérents de 70 pays : groupe de pression sur les questions sociales à l'ONU pour faire progresser développement et progrès social.

Histoire et fonctionnement (relais français, CNAS)
Presses de l'EHESP – 19 €

ASH du 19 décembre 2008 – 08 712

Guide (très) pratique de l'aide sociale à l'enfance
Abandon judiciaire, tutelle, signalement : toutes les dispositions détaillées (classées alpha).

ASH Editions - 25 € - www.librairie-liaisons.com

Le locataire endetté. La constitution d'une catégorie sociale.



Nous aimons parce que les mises en perspectives éclairent tout bien sûr. Et puis ça change un peu...

Les départs « à la cloche de bois » sont fréquents aux 18° et 19° siècles et en 1871 (Commune) sont proclamées une remise générale des loyers et une suspension des expulsions pour 9 mois. C'est la 1° intervention des pouvoirs publics.

Entre 1914 et 1945, d'autres interventions : exonérations, réductions....

Puis avec les allocations logement, vient la vision préventive.
N. Guimard - Ed. L'Harmattan – 16,50 €

Les femmes migrantes – in Accueillir (SSAE)

La moitié des 175 millions de migrants dans le monde et pourtant souvent encore invisibles dans les recherches sur l'immigration.

Ecart femmes / hommes : motifs de départ, rapports au pays d'origine, responsabilité à l'égard de ceux qui y sont restés, importance accordée à l'identité nationale et expérience de la migration.

n° 247 – Tel 01 76 74 75 65 – 8 €

Immigration : fantasme et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières.

« Il faut en finir avec la fermeture des frontières » Chercheurs réunis pour faire pièce à certaines idées reçues. Simple, clair, attractif.

Dir. Rodier & Terray – Ed. La Découverte – 10 €

Les droits sociaux : des droits à part entière ? & La dignité de la personne humaine : droit ou devoir ? : les actes de 2 conférences-débat (10/07) organisées par la direction de la prévention de l'action sociale du Conseil Général 93.



Nous aimons l'idée de partir du droit, où l'on revient toujours : peut être enrichissant.

2 professeurs de droit public : effectivité des droits sociaux à travers exemples d'actualité ; différence de perception du principe de dignité entre juristes et acteurs sociaux.

Disponible gratuitement : bpelligrini@cg93.fr

A quoi servent les professionnels de l'insertion ?

Comment conçoivent-ils leur rôle en CHRS, ML, IAE ? Un sociologue a rencontré des pros des 3 réseaux : ils partagent des valeurs altruistes, ils croient en l'écoute etc.

Mais ils développent des interactions différentes qui renvoient à cinq modèles de l'intervention sociale : thérapeutique, assistance, communautaire, socialisation, et services.

Ph. Bregeon – Ed. L'Harmattan – 24,50 €

Tsigane / gadjé : quelle place pour le travailleur social ? in Le Sociographe n° 28 (01/09)

Origine et valeurs fondamentales des populations du voyage ; histoire du droit français relative à leur accueil ; récits et témoignages sur le travail mené avec eux et d'expériences « une école autrement ».

Tel 04 67 07 82 73 – 10 €

Parentalités et pratiques socio-éducatives

Incidence de l'hébergement en CHRS par ex.

Revue Sociétés et Jeunesses en difficulté – ENPJJ – n° 5 – en ligne sur <http://sejed.revues.org/>

Quelles pratiques professionnelles du travail social en 2008 ? Revue française de service social

Dans le respect des principes universels des droits de l'Homme ? Ethique des AS dans l'application de ces droits dans un contexte de paupérisation.

n° 231 – ANAS – Tel 01 45 26 33 79.

Jeux de loi. Ethique et pratiques d'un service d'Investigation et d'orientation éducative (IOE)

Une ES raconte un « des plus beaux métiers du monde » : du premier contact à la remise au juge du rapport de fin de mesure. 6 mois pour rechercher le sens d'une crise et les solutions envisageables.

J. Loiseau-Blachère – Ed. érès – 23 €



Le Monde – décembre 2008 – 08 696

Les mosquées s'inscrivent dans le paysage des villes françaises (04/12)

Celle de Créteil vient d'ouvrir : 2000 places, et 200 projets seraient en cours (ministère intérieur).

2 000 salles de prières fonctionnent aujourd'hui.

Depuis les années 30, terrains cédés par les collectivités (baux emphytéotiques) qui peuvent garantir les emprunts pour la construction (1961).

A noter : l'institut catholique de Paris accueille sa 2° promotion de 30 étudiants musulmans le 05/12/08 (donner aux responsables du culte musulman connaissances juridiques et civiques)

ASH du 5 décembre 2008 – 08 678

Bourses universitaires sur critères sociaux

Le plafond de ressources pour bénéficier d'un échelon 0 est relevé de 5 000 € (exonération droits universitaires et sécurité sociale étudiante).

Réexamen automatique des dossiers par CROUS.

Conférence nationale de santé

9 propositions pour faire respecter les droits des usagers – Consultable sur www.sante.gouv.fr

ASH du 12 décembre 2008 – 08 694

Formation professionnelle – rapport 1298

Document assemblée nationale pour alimenter débat parlementaire à venir. www.assemblee-nationale.fr

Entre autres : créer fonds national pour financement, un service public d'information sur la formation et l'orientation avec portail unique, un observatoire national de l'offre

ASH du 19 décembre 2008 – 08 707

26 propositions pour mieux encadrer les fichiers policiers – www.interieur.gouv.fr

Par le « groupe de contrôle des fichiers de police et de gendarmerie » : recense les fichiers existants.

Sur le fichage des mineurs : propose d'examiner validité de leur inscription tous les 12 mois et l'extraction automatique du fichier à leur majorité.

Une alerte de l'Union des jeunes chirurgiens dentistes (UJCD)

Demande une amélioration de la prise en charge : l'assurance

maladie ne supporte qu'un tiers des dépenses dentaires. Propose de définir « un panier de soins essentiels ».

L'Unicef analyse les politiques de prise en charge de la petite enfance dans l'OCDE

80 % des 3-6 ans sont accueillis en dehors de la famille. La France est 3° en matière de services à la petite enfance. www.unicef.fr

ASH du 26 décembre 2008 – 08 729

Plan France numérique 2012

Ouverture du site Internet www.ordi2-0.fr

Recense et fédère les offres et demandes en matière de réutilisation d'ordinateurs de seconde main pour les personnes les plus en difficulté.

Le conseil d'orientation des retraites : état des lieux des droits familiaux et conjugaux et pistes de réforme – www.cor-retraites.fr

Notamment compenser les interruptions de carrière des mères liées à l'éducation des enfants.